

## Newsletter #43 – 15 novembre 2016

### A l'attention des acteurs de la demande de logement social

Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.

#### Application Smartphone de la demande de logement social

---

L' **application Smartphone** du Ministère du Logement et de l'Habitat durable, appelée « *Ma demande de logement social* », sera disponible à partir du **1<sup>er</sup> décembre 2016** (uniquement sur le Google PlayStore (Android)).

Pour rappel, elle permettra aux **demandeurs d'ajouter directement depuis leur Smartphone des pièces justificatives à leur dossier** de demande de logement social (via une photographie ou un import de PDF) et de **consulter** leurs pièces justificatives.

Aucune communication nationale auprès des demandeurs n'est prévue au sujet de la disponibilité de l'application avant 2017.

#### Publication du cahier des interfaces de la version 5.0 du SNE (Gestion partagée)

---

Le **cahier des charges des interfaces** entre les systèmes privatifs des organismes et le SNE, introduisant la gestion partagée de la demande de logement social, est **disponible sur le site des professionnels du logement social** (rubrique « SNE » > Interfaces > Applications Interfacées).

<http://sne.info.application.logement.gouv.fr/cahier-des-interfaces-gestion-partagee-de-la-a458.html>

#### Déploiement du « dossier unique » – Etat des lieux

---

Depuis juillet 2016, le « dossier unique » est déployé sur l'ensemble du territoire national. A ce jour :

- Plus de **2,2 millions** de pièces justificatives ont été télé-versées dans le SNE dont :
- Près de **290 000** par les demandeurs, via le portail grand public,
- Plus de **570 000** par les guichets enregistreurs,
- Environ **1,3 millions** par *Tessi Documents Services*.

#### Prestations de *Tessi Documents Services*

---

Depuis la mise en service de ses prestations, *Tessi Documents Services* a qualifié et déposé en moyenne 5,7 pièces justificatives par numéro unique.

Parmi l'ensemble des documents transmis à *Tessi Documents Services* :

- **98%** sont transmis par des guichets enregistreurs,
- **91%** sont qualifiés et télé-versés dans le SNE (chiffre à août 2016),
- **9%** sont donc des **documents rejetés**, soit parce qu'ils sont **hors périmètre**, c'est-à-dire en dehors des catégories du plan de classement (7%), soit parce qu'ils sont **inexploitables**, c'est-à-dire illisibles, avec un numéro unique tronqué ou absent, ou correspondant à une **catégorie du plan de classement déjà pleine** (3%).

Par ailleurs, le recours à la prestation de **numérisation** de *Tessi Documents Services* ne constitue que **20% des sollicitations**, les guichets préférant **numériser les pièces justificatives en interne** puis faire appel au prestataire pour qualification et télé-versement dans le SNE.